

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 24 mars à 20h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le **18 mars 2016**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : **Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Eliane PUISSANT, Nathalie TAIRRAZ, Yves TURC-GAVET, Éric TURC-GAVET, Christian TURC**

Excusés : **Michel NODIN**

Pouvoirs : **de Michel NODIN à Patrick HOLLEVILLE**

Absents : **Pascal LETERTRE, Serge TOPRIDES**

Secrétaire de séance : **Nathalie TAIRRAZ**

Président de séance : **Eliane PUISSANT**

n°2016-018

Objet : Vote Compte Administratif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement 2015

Réuni sous la présidence de Mme Eliane PUISSANT, adjointe au maire chargée des finances, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2015,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2015, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2014	+ 37 033.30 €
. Résultat de l'exercice 2015	- 26 030.69 €
. Résultat cumulé au 31/12/2015	+ 11 002.61 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2014	+ 7 140.31 €
. Résultat de l'exercice 2015	+ 22 932.32 €
. Résultat cumulé au 31/12/2015	+ 30 072.63 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2015 : + 41 075.24 €

et par 7 voix pour

- **ADOpte** le compte administratif de l'Eau et Assainissement 2015

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n°2016-019

Objet : Vote Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2015

Réuni sous la présidence de Mme Eliane PUISSANT, adjointe au maire chargée des finances, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2015, **DONNE ACTE** au Maire du Compte Administratif du Lotissement de Leyrette 2015, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2014	- 375 060.62 €
. Résultat de l'exercice 2015	- 24 984.33 €
. Résultat cumulé au 31/12/2015	- 400 044.95 €

- section de fonctionnement

. Résultat à la clôture de 2014	- 45 556.05 €
. Résultat de l'exercice 2015	- 20 380.55 €
Résultat cumulé au 31/12/2015 :	- 65 936.60 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2015 : - 465 981.55 €

Et par 7 voix pour

- **ADOpte** le compte administratif du lotissement de Leyrette 2015.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n°2016-020

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2015

Réuni sous la présidence de Mme Eliane PUISSANT, adjointe au maire chargée des finances, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2014,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de la commune pour l'année 2015, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

. Résultat à la clôture de 2014	- 164 240.98 €
. Résultat de l'exercice 2015	+ 320 734.95 €
Résultat cumulé au 31/12/2015	+ <u>156 493.97 €</u>

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2014	+ 347 240.92 €
. Résultat de l'exercice 2015	+ 275 630.61 €
. Résultat cumulé au 31/12/2015	+ <u>622 871.53 €</u>

- Résultats sections cumulées au 31/12/2015 : + 779 365.50 €

Et par 7 voix pour

- **ADOpte** le compte administratif du Budget principal 2015

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

n°2016-021

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2015 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2015 du budget de l'Eau et de l'Assainissement**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

n°2016-022

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget des lotissements de Leyrette.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2015 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget des lotissements de Leyrette.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2015 du budget des lotissements de Leyrette**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **DECIDE** de l'approuver.

n°2016-023

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la commune.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2015 par section, reprend le résultat d'exécution et des budgets annexes, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2015 du budget principal de la commune**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

n°2016-024

Objet : Résultat du référendum local pour former la demande auprès du Préfet de l'Isère de création d'une commune nouvelle sur le territoire des communes de Mont-de-Lans, de Venosc et de de St-Christophe-en-Oisans.

Vu les articles LO1112-1 et suivants et R1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 8 janvier 2016 appelant les électeurs à s'exprimer le dimanche 20 mars 2016 par référendum local décisionnel sur la question suivante :

« *Souhaitez-vous que le conseil municipal de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans forme avec les conseils municipaux de Mont-de-Lans et de Venosc la demande de création d'une commune nouvelle en lieu et place des communes contiguës ?* »

Le Maire a organisé le dimanche 20 mars 2016 de 11h à 19h le référendum local décisionnel

Le procès-verbal annexé à la présente délibération fait état des résultats suivants :

OUI	32
NON	59

Le conseil municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **PREND ACTE** du résultat du scrutin du référendum des électeurs de commune appelés aux urnes le dimanche 20 mars 2016.

- **DECIDE** de ne pas lancer la demande de création d'une commune nouvelle en lieu et place des communes contiguës, Venosc, Mont-de-Lans et Saint Christophe en Oisans.

n°2016-025

Objet : Vote d'un tarif de location mensuelle d'une chambre « Chez Germain »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location d'une chambre meublée dans le bâtiment « Chez Germain ».

Cette demande étant nouvelle, le Conseil municipal doit fixer un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **FIXE** le tarif d'une chambre meublée dans le bâtiment « Chez Germain » comme suit :

- Le tarif mensuel de la location sera de 100 € par mois, charges comprises

- **PRECISE** qu'un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyer sera demandé lors de la remise des clés de la chambre et que le loyer sera redevable en début de mois.

- **DIT** que les animaux seront interdits dans les chambres.

- **DECIDE** que les tarifs sont applicables au 1^{er} avril 2016.

n°2016-026

Objet : Convention tripartite entre le Parc national des Ecrins, l'Office de Tourisme Ecrins Haut-Vénéon et la Commune

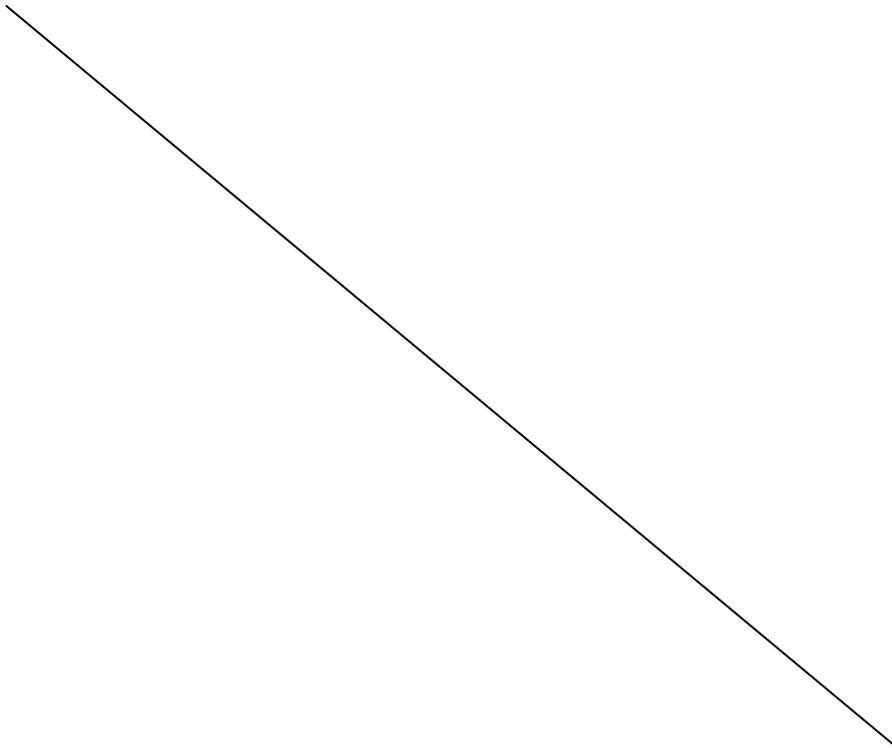
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention entre le Parc national des Ecrins, l'Office du Tourisme Ecrins Haut-Vénéon et la commune avait été signée le 16 mai 2013 afin d'assurer l'accueil et l'information du public sur la vallée du Vénéon.

Cette convention, liée à l'adhésion à la Charte du Parc national des Ecrins, n'avait pas été renouvelée pour les années 2014-2015.

Le Conseil municipal ayant accepté d'adhérer à la Charte le 30 octobre 2015, une nouvelle convention est proposée à la signature des trois parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix dont 1 pouvoir**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite entre le Parc national des Ecrins, l'Office du Tourisme Ecrins Haut-Vénéon et la commune pour une durée de 1 an à la date de sa signature.



FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU VENDREDI 4 MARS 2016

2016-018	Vote Compte Administratif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement 2015
2016-019	Vote Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2015
2016-020	Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2015
2016-021	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015
2016-022	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2015
2016-023	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2015
2016-024	Résultat du référendum local pour former la demande auprès du Préfet de l'Isère de création d'une commune nouvelle sur le territoire des communes de Mont-de-Lans, de Venosc et de de St-Christophe-en-Oisans
2016-025	Vote d'un tarif de location mensuelle d'une chambre « Chez Germain »
2016-026	Convention tripartite entre le Parc national des Ecrins, l'Office de Tourisme Ecrins Haut-Vénéon et la Commune

Fait et délibéré le 24 mars 2016 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Patrick HOLLEVILLE	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Jean-Paul TURC	2 ^{ème} Adjoint	
Eliane PUISSANT	3 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	Conseillère municipale	
Pascal LETERTRE	Conseiller municipal	ABSENT
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Éric TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Christian TURC	Conseiller municipal	
Serge TOPRIDES	Conseiller municipal	ABSENT
Michel NODIN	Conseiller municipal	Pouvoir à Patrick HOLLEVILLE